



LA SNG ET LE CNM PRESENTENT LES 21 ET 22 JUILLET 2018

LA CORDEE LEMANIQUE EN DOUBLE

2^E
ÉDITION



21.07 MORGES - GENÈVE
22.07 GENÈVE - MORGES



INSTRUCTIONS DE COURSE

2ÈME CORDÉE LÉMANIQUE EN DOUBLE

21 - 22 juillet 2018

INSTRUCTIONS DE COURSE

La régata est organisée par : CERCLE DE LA VOILE DE LA SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE GENÈVE
Port-Noir - 1223 Cologny - SUISSE
Tél : +41 (22) 707.05.00 - www.nautique.ch
En collaboration avec le CLUB NAUTIQUE MORGIEU.

Présidents du comité d'organisation : Denis Menetrey (079 203 41 11) / Edouard Kessi (079 413 35 40)
Président du comité de course : Yoann Lelièvre

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. RÈGLES

1.1 La régata sera régie par :

- Les "règles" telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de World Sailing.
- Les prescriptions de SWISS SAILING peuvent être téléchargées ici : <https://www.swiss-sailing.ch/fr/departements/racing/documents/reglements/>
- le règlement ACVL-SRS en vigueur
- Les règles de classe des séries monotypes admises.

1.2 Les navigateurs sont tenus de respecter l'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et ses amendements locaux.

1.3 La langue officielle est le français.

2. AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé près du bureau des régates de la SNG à Genève et en face de la porte d'entrée du restaurant du CNM à Morges

3. MODIFICATIONS DES INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée 1h30 avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS À TERRE

Les signaux faits à terre seront envoyés au grand mât de la SNG à Genève et au mât de la cabine Start à Morges.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Samedi 21 juillet :

- 08h00 Café croissant au CNM
- 08h00 à 10h00 Accueil des concurrents et retrait des Instructions de course et des balises
- 11h00 Départ
- 18h00 Arrêt de la manche Morges - Genève
- 20h00 Repas et soirée à la SNG
- Nuit Les bateaux passent la nuit dans le port de la SNG

Dimanche 30 juillet:

07h30 Petit déjeuner à la SNG
10h00 Départ
17h00 Arrêt de la manche Genève - Morges
19h00 Remise des prix au CNM

5.2 Nombre de course : Il est prévu de courir 1 course le samedi de Morges à Genève et 1 course le dimanche de Genève à Morges.

6 PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de série est le pavillon « R ». Les concurrents doivent arborer leurs pavillons de classe sur le pataras

7 ZONE DE COURSE

La zone de course est le lac Léman.

8 PARCOURS

- 8.1 Manche 1 samedi 21 juillet : Morges – Genève
- 8.2 Manche 2 dimanche 22 juillet : Genève – Morges
- 8.3 Les schémas des parcours, lignes de départ et arrivée sont en annexe A.
- 8.4 Les concurrents qui n'ont pas franchi la ligne d'arrivée lors de l'arrêt des manches 1 et 2 doivent rejoindre l'arrivée au moteur ou en remorque.

9 MARQUES

Les marques de départ et d'arrivée sont des bouées cylindriques orange.

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Il n'y a pas de zones considérées comme des obstacles sur la zone de course

11 LE DÉPART

- 11.1 Les lignes de départ sont définies dans l'annexe A.
- 11.2 Un bateau qui ne prend pas le départ dans les 30 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).
- 11.3 Un bateau OCS sera classé avec une pénalité de 30 minutes ajoutée au temps de course (ceci modifie la règle 63.1).

12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

Il n'y a pas de changement de parcours prévu pour cette course

13 ARRIVÉE

Les lignes d'arrivée sont définies dans l'annexe A

14 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La règle 44 des RCV s'applique (Deux tours pour les infractions au chapitre 2. Un tour pour une infraction à la règle 31).

15 TEMPS LIMITE

- 15.1 La clôture est fixée à 18h00 le samedi 21 juillet 2018.
- 15.2 La clôture est fixée à 17h00 le dimanche 22 juillet 2018.
- 15.3 Les concurrents qui n'ont pas franchi la ligne d'arrivée lors de l'arrêt des manches 1 et 2 seront classés en fonction de la distance qu'ils doivent encore parcourir jusqu'à l'arrivée à condition d'être resté en course jusqu'à l'arrêt des manches.

16 RÉCLAMATIONS ET DEMANDES DE RÉPARATION

- 16.1 Les réclamations sont réglées autour d'un verre de l'amitié dès que possible après le retour à terre.
- 16.2 Il n'est pas possible de demander réparation.



17 CLASSEMENT

- 17.1 Les concurrents doivent effectuer les 2 manches pour être classés.
- 17.2 Le classement de la Cordée Lémanique en Double est l'addition des scores des 2 manches. En cas d'égalité, le score de la 2ème manche départagera les concurrents.
- 17.3 Les concurrents qui n'ont pas franchi la ligne d'arrivée lors de l'arrêt des manches 1 et 2 seront classés en fonction de la distance qu'ils doivent encore parcourir jusqu'à l'arrivée et leur vitesse moyenne jusqu'à l'arrêt de la course. A condition d'avoir navigué en course jusqu'à l'arrêt des manches.
- 17.4 Les classements suivants seront publiés :
- Classement en temps réel
 - Classement en temps compensé SRS
 - Classement en temps compensé pour les équipages 100% féminins
 - Un classement par classe ACVL/SRS qui ont plus de 10 concurrents inscrits

18 RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 18.1 Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. Un bateau qui abandonne doit en informer le comité de course au tél : 079 417 04 65
A défaut les éventuels frais de recherche (police, sauvetage) peuvent être mis à sa charge. [DP]
- 18.2 La distance de sécurité de 50m d'un bateau de ligne (sphère verte sur mât) doit être respectée. [DP]
- 18.3 La course a lieu par n'importe quel temps et il appartient à chaque concurrent de décider s'il prend le départ et/ou s'il reste en course conformément à RCV 4.
- 18.4 En cas d'avis de tempête (90 éclats/minutes) dans le Grand et/ou Petit Lac, la course est immédiatement annulée.

19 REMPLACEMENT D'ÉQUIPIER OU D'ÉQUIPEMENT

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable, par écrit, du jury ou du comité de course. [DP]
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'autorisation du comité de course. Les demandes de remplacement doivent être faites au comité de course à la première occasion raisonnable. [DP]

20 CONTRÔLE DE JAUGE ET D'ÉQUIPEMENT

Sur l'eau, un membre du comité de course ou du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé. À terre, l'équipement peut être contrôlé ou jaugé à tout moment.

21 BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux des organisateurs arboreront un pavillon BLANC avec la lettre C.

22 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les directeurs d'équipe, entraîneurs et autres accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation. [DP]

23 EVACUATION DES DÉTRITUS

La règle 55 s'applique.

24 COMMUNICATION RADIO ET TÉLÉPHONE

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. [DP]

25 PRIX

Prix pour les trois premiers bateaux de chaque classement.
Quelques prix pourront être tirés au sort.

26 DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).



27 MATÉRIEL OBLIGATOIRE À BORD

27.1 Les concurrents doivent arborer leurs pavillons de classe sur le pataras.

27.2 Les concurrents ont l'obligation d'accepter à leur bord et de prendre soin d'un équipement électronique servant à la géolocalisation de la compétition et à la sécurité, mis à disposition pour la course par le comité d'organisation. Cet équipement devra être rendu aux organisateurs au plus tard avant la distribution des prix.

27.3 En plus de l'équipement imposé par l'ordonnance sur la navigation dans les eaux suisses et les règles de classe,

Les voiliers auront à bord le matériel suivant :

- 1 lampe flottante à allumage automatique, de préférence clignotante.
- 3 fusées rouges
- 1 feu à main rouge (fumigène) selon recommandations <SOLAS> (type Plastimo réf. 10133 ou similaire).
- un gilet de sauvetage par personne d'une poussée hydrostatique minimum de 100 Newton muni : d'une flashlight, d'un sifflet et d'une fusée de détresse.

ANNEXE A

Schéma départ / Arrivée CNM

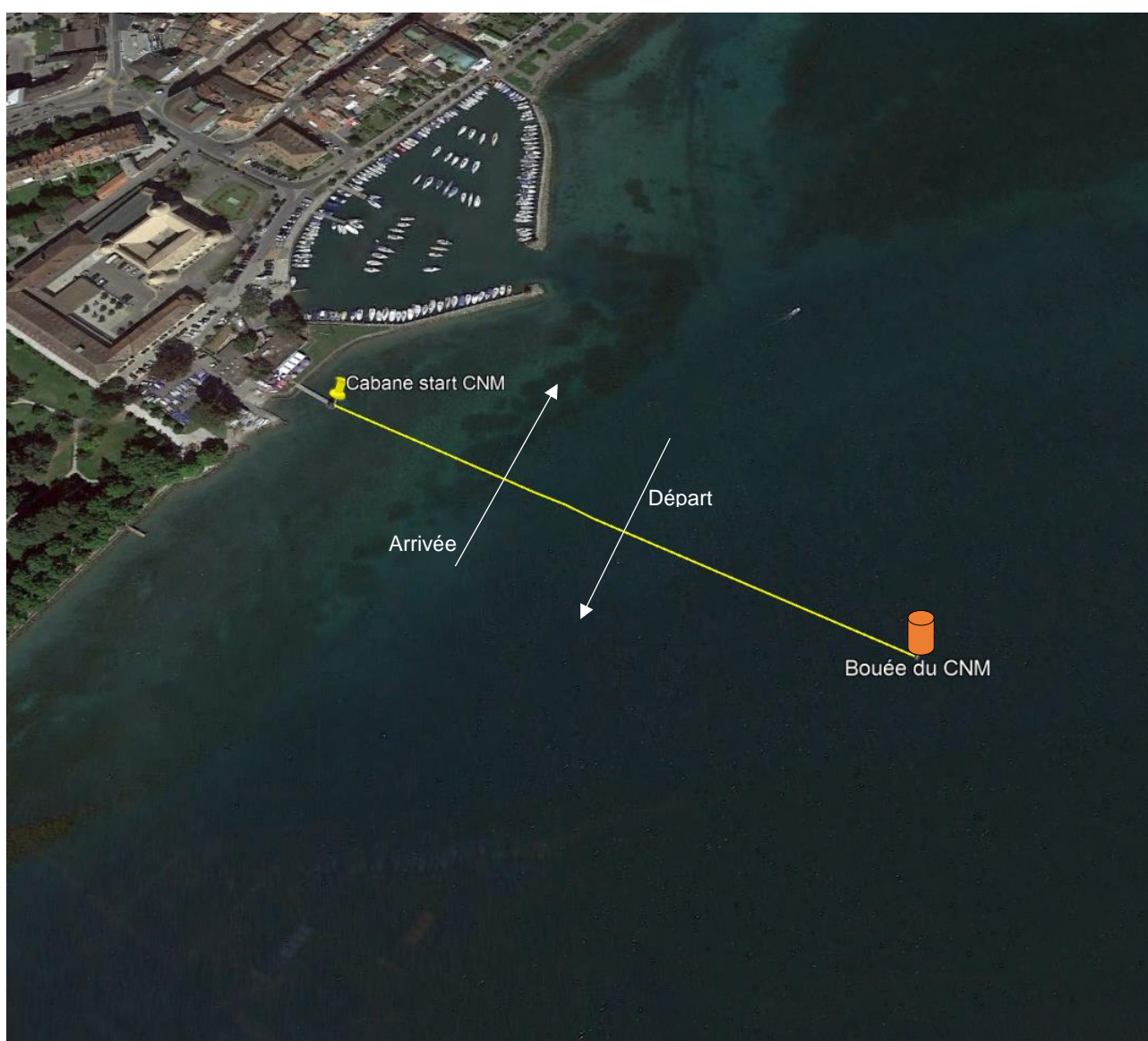


Schéma départ / Arrivée SNG



